

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 02 février 2023 à 20h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 16
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation : Le 26/01/2023

Date d'affichage : Le 26/01/2023

Présents :

Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Béatrice CANONNE, Floriane DUPUY, Nathalie FUSELIER, Elodie MARCHAND, Aurélie POIRIER, Messieurs Manuel DA SILVA, Robert PLU, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER

Absents excusés : Thierry GROSOBOIS, Sandra RIQUIN

Absent, a donné pouvoir :

↳ Thierry GROSOBOIS à Thierry PAPOT

↳ Rencontre avec M. Guillaume CHAUSSEPIED - Président du Club de football « ASRVV » - qui présente à l'ensemble du Conseil Municipal son projet d'aménagement d'un terrain synthétique permettant ainsi d'y faire les entraînements quel que soit les conditions météo et de préserver les terrains de foot en herbe de Vernantes et Vernail-le- Vernail pour notamment les Matches de championnat.

Ce pourrait être la création d'un terrain synthétique sur un emplacement déjà existant comme le terrain de foot de Vernail-le-Fourrier (actuellement en mauvais état) avec transfert des compétences au SIEA dans la gestion des structures.

Cette rencontre a mis en valeur l'état des terrains de foot de Vernantes (terrains entretenus - arrosé grâce à l'eau d'un puit) et de Vernail-le-Fourrier (terrain mal entretenu à cause du surcoût du prix de l'eau car l'arrosage se fait exclusivement avec de l'eau potable).

En conclusion de cette rencontre et après débat au sein du Conseil Municipal, Monsieur le Maire conclu que ce projet fort, moderne et précurseur donne réflexion. Il faudra réfléchir sur son emplacement et son financement - tout en tenant compte du contexte climatique actuel et notamment des besoins d'approvisionnement en eau et des consommations en électricité.

Un terrain synthétique ne nécessite pas d'arrosage - moins d'entretien - Cet infrastructure pourrait être une véritable révolution sportivement parlant. Il permettrait de jouer des matches en cas de mauvais temps ce qui soulagerait le terrain d'honneur de Vernantes utilisable quand la météo est plus clémente.

ORDRE DU JOUR

Monsieur Jacky PASQUIER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 04 JANVIER 2023 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire :

1 -

ENTREPRISE	ESNAULT PARCS&JARDINS
DESIGNATION	Contrat d'entretien place de l'Europe
PRIX HT	1 932.50 €
PRIX TTC	2 319.00 €

2 -

ENTREPRISE	BUROLIKE
DESIGNATION	Fournitures bureaux
PRIX HT	886. 33 €
PRIX TTC	1 063.60€

3 -

ENTREPRISE	CHAMPENOIS
DESIGNATION	PRODUITS MENAGERS ECOLES - SALLE DES FETES - MAIRIE - ATELIERS MAISON ASSOCIATIONS ET SALLE DE SPORTS
PRIX HT	
PRIX TTC	1 350.08 €

4 -

ENTREPRISE	EURL DOUAIRE LUDOVIC
DESIGNATION	4 Vestiaires de foot
PRIX HT	5 240.63 €
PRIX TTC	6 288.76 €

5 -

ENTREPRISE	WURTH
DESIGNATION	Equipement (vêtements) service technique
PRIX HT	
PRIX TTC	1 002.18 €

6 -

ENTREPRISE	MEME DIDIER
DESIGNATION	Salle des Sports
PRIX HT	784. 00 €
PRIX TTC	940. 80 €

7 -

ENTREPRISE	ERS
DESIGNATION	Illuminations Noël
PRIX HT	2 875.00 €
PRIX TTC	3 450.00 €

8 -

ENTREPRISE	CDOS 49
DESIGNATION	Journée « Terre de Jeux »
PRIX HT	
PRIX TTC	1 500.00 €

9 -

ENTREPRISE	SOLUTIV EMPLOI ACI
DESIGNATION	Balilage et fauchage sentiers pédestres 2023
PRIX HT	
PRIX TTC	2 718.00 €

10 -

ENTREPRISE	LE PELICAN
DESIGNATION	Samedi 14 janvier 2023 Vœux du Maire/Repas
PRIX HT	
PRIX TTC	132 €

Questions relatives aux délégations :

Concernant le point 1, Madame Canonne souhaite savoir ce que comprend le contrat d'entretien place de l'Europe ?

Réponse de M. DA SILVA : Il s'agit uniquement de la taille des massifs.

Concernant le point 7, M. DA SILVA confirme à M. J. PASQUIER que l'intervention d'ERS comprend le montage et le démontage des illuminations de Noël.

Concernant le point 9, M. PASQUIER demande confirmation de la fréquence d'intervention de la société Solutiv Emploi ACI.

M. DA SILVA confirme qu'il s'agit bien d'une intervention annuelle.

Concernant le point 10, M. PACORY demande à quoi correspond la somme de 132 €. Monsieur le Maire explique qu'il a offert le repas aux élus inscrits au dîner servi au Pélican à l'issue de la cérémonie des vœux du Maire.

Les 132€ facturés à la commune correspondent à la consommation d'alcool.

M. F. POIRIER s'interroge sur l'utilisation de produits phytosanitaires pour le désherbage.

M. J. PASQUIER précise qu'il semblerait que certains professionnels puissent utiliser des désherbants et autres produits phytosanitaires. A se faire confirmer.

M. DA SILVA informe que le désherbage actuel de la commune est réalisé sans produit - désherbage à la main et avec un désherbeur thermique. A ce sujet il informe que deux agents suivront cette année la formation : « le désherbage des espaces publics dans le respect de l'environnement ».

N°01-02/2023-01 - Convention « Schéma de Mutualisation

Après présentation du schéma de mutualisation en matière de commande publique, et acceptation du projet de la convention constitutive de ce groupement, Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal pour signature de la « convention cadre de groupements de commandes permanents et à la carte ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la « Convention cadre de groupements de commandes permanents et à la carte » entre l'agglomération de Saumur Val-de-Loire et Vernantes.

N°01-02/2023-02 - Présentation de Gescime - Logiciel destiné à la gestion des cimetières

Monsieur le Maire, soumet au conseil municipal la présentation du logiciel de gestion de sites funéraires GESCIME.

La société GESCIME experte dans le domaine de la gestion des sites funéraires, accompagne les collectivités locales dans leurs projets de restructuration et d'optimisation - tant dans la gestion interne que dans les services proposés aux administrés.

Ce projet d'informatisation du cimetière de la commune de Vernantes s'élèverait selon le devis du 30/11/2022 à 7 135.20 € TTC la première année, puis 682.80 € TTC / an - avec en option la possibilité de leur confier la rédaction du règlement du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'inscrire au budget ce projet Gescime.

INFORMATIONS :

- **Modification au PDIPR du sentier pédestre situé entre Blou et Neuillé**

La commission permanente a émis un avis favorable à la demande de modification au PDIPR du sentier pédestre entre Blou et Neuillé.

- **Voie douce entre « Vivy-Saumur-Blou-Neuillé-Saint Philbert »**

Monsieur le Maire assistera à une réunion le vendredi 03/02/2023 pour réhabiliter l'ancienne voie de chemin de fer entre Saumur et Vernantes.

- **Fête de la pomme à Mouliherne**

Cette année la commune de Mouliherne organisera sa 50^{ème} foire de la pomme. A cet effet, il sera mis en place une course de caisses à savon. Il est demandé à chaque commune d'y constituer des équipes.

- **Urbanisme**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le service urbanisme a enregistré :

12 CUa, 1 CUB, 3 DP (sans création de surface, 1 DP (avec création de surface), 4 PC et 6 DIA

- **Théâtre « Les carottes sont cuites »**

Représentation le dimanche 5 février à 15h00 à la Salle des Fêtes de Vernantes.

- **Repas des anciens**

Monsieur PACORY fait remarquer que la date du repas des anciens n'a pas été inscrite dans le Bulletin Municipal 2023.

L'information sera diffusée dans le prochain Vernet&Vous. Date à retenir : le 18 novembre 2023 à la Salle des Fêtes de Vernantes.

- **Panneau d'affichage**

Monsieur DA SILVA explique que la commune est en attente du passage du technicien de la Société Lumiplan pour rétablir le dysfonctionnement actuel (mauvais cadrage).
Madame POIRIER rappelle que le panneau s'éteint de minuit à 6h00.

- **Commission cimetière**

La commission a procédé à la réception des travaux réalisés par la Société Ambroise MOTHAIIS.

- **SMBAA**

Monsieur Moreau informe avoir rencontré une technicienne rivière du Lathan le 27 octobre dernier avec Messieurs POIRIER et PASQUIER au sujet de la DOUAIRE.

Messieurs PASQUIER et POIRIER soulignent qu'en cas de gros orages, il y a un risque réel de débordement de la DOUAIRE sur la route - d'où la nécessité d'un aménagement du site du Lavoir.

De cette rencontre sur site, il ressort qu'aucun curage n'est autorisé par le SMBAA.

Pour nettoyer l'eau des lentilles vertes apparentes actuellement, le SMBAA préconise le retrait des pierres pour la libre circulation de l'eau. Si la commune veut aller plus loin dans cette démarche, la technicienne rivière du Lathan invite les élus à constituer un dossier « Loi sur l'eau » afin qu'une étude complète de la DOUAIRE puisse être réalisée.

- **City Stade**

Madame CANONNE informe le conseil que le dossier CITY STADE a été envoyé à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports le 27/01/2023. Le dossier est donc en cours d'instruction.

- **Commission Budget**

La commission budget se réunira en mars, Monsieur le Maire rappelle aux élus la nécessité de faire passer leurs devis avant le 10 mars 2023.

- **Rappel de manifestations**

Monsieur POIRIER rappelle quelques dates de manifestations à savoir :

Le 06/02/2023 : AG Les Routards Vernantes (Maison des Associations)

Le 10/02/2023 : AG Harmonie de Vernail - (Mairie de Vernail-le-Fourrier)

Le 10/02/2023 : Concours de Belotte ASRVV (Vernail-Le-Fourrier)

Le 11/02/2023 : 1ers pas Pongistes (Vernantes)

Le 16/03/2023 : Bal du Foot (Vernantes)

- **Restaurant scolaire**

Une enquête administrative a été réalisée par le Centre de Gestion du Maine-et-Loire auprès de tous les agents travaillant au sein du restaurant scolaire. Il en ressort la nécessité de désigner un agent référent au sein du restaurant scolaire. Un courrier de sensibilisation sera adressé prochainement à tous les agents travaillant ensemble au restaurant scolaire.

- **Procédure en cours avec un ex-agent administratif**

Monsieur le Maire et son avocate ont rencontré la médiatrice chargée de cette affaire pour faire un point sur ce dossier.

La médiation en présence de M. le Maire / son avocate et de la partie adverse se tiendra à Nantes le 28 février prochain.

Prochain conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu le **1^{er} Mars 2023 à 20h30.**

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 23h15.

Le secrétaire de séance,

Jacky PASQUIER



Le Maire,

Thierry PAPOT

